



Commune de Ferrière-sur-Beaulieu  
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**du jeudi 9 juin 2022**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 10 - Votants : 15

L'An deux mille vingt-deux, le jeudi neuf juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de FERRIERE-SUR-BEAULIEU, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SABARD, Maire.

**Présents** : M. Mmes, AULIN, BRANDELY, CELLERIN, DEPRIL, De ROFFIGNAC, HUCHIN, MALBRAND, PAINEAU, SABARD, VERSTRAETE

Absents et excusés : Françoise MATHURIN, Patrick GODEAU, Sylvie CHAUMETTE, Eric PINAULT, Laurence FLAMENT

Procurations de vote : Françoise MATHURIN à Philippe AULIN, Patrick GODEAU à Gilbert SABARD, Sylvie CHAUMETTE à Marc CELLERIN, Eric PINAULT à Claude MALBRAND, Laurence FLAMENT à Anne-Laure HUCHIN

**Secrétaire de séance** : Morgane VERSTRAETE

Convocation transmise le : 2 juin 2022

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 mars dernier. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATIONS :**

**Décision modificative N° 1**

N° 2022-7.1-14

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la signature concernant l'acquisition de la maison forestière d'Orfond aura lieu le 17 juin prochain à Tours et c'est Monsieur Franck PAINEAU qui sera présent pour cette signature. Il rappelle que cette acquisition se fait dans le cadre d'un projet de la communauté de communes et que la maison lui sera rétrocédée avant la fin de l'année. Le projet sera sans impact financier pour la commune puisque la CCLST la rachètera au même prix.

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu le décompte financier de cette acquisition, qui s'élève à 55 500 euros et que les crédits inscrits au budget à l'article 21318 sont de 55 000 euros.

**Monsieur le Maire dit qu'il faut prévoir un complément de crédits budgétaires au chapitre 21 - article 21318 pour un montant de 500 €.**

Monsieur le Maire propose de réaliser une décision modificative afin d'augmenter les crédits en dépenses d'investissement au chapitre 21 – article 21318.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dit que les crédits seront inscrits comme suit :

## **Dépenses d'Investissement :**

- Chapitre 21 immobilisations corporelles :
  - Article 2188 autres immobilisations corporelles : - 500 €
  - Article 21318 construction autres bâtiments publics : + 500 €

## **Subventions aux associations 2022**

N° 2022-7.5-15

Monsieur le Maire dit qu'une association de VTT a vu le jour à Ferrière sur Beaulieu. Intitulée « VTT Team de l'Archette », cette association est constituée de quatre membres.

Il dit que cette association a été oubliée dans le vote des subventions 2022.

Il propose donc au conseil municipal de renouveler le versement d'une subvention à cette association comme l'an passé.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de lui attribuer une subvention d'un montant de 100 euros.

Monsieur dit au conseil municipal que la communauté de communes a attribué une subvention d'un montant de 2500 euros à l'association Loches 37 Triathlon.

Les membres du conseil se demandent si le siège social est à Ferrière-sur-Beaulieu. Marc CELLERIN dit que non.

Franck PAINEAU revient sur le débat du précédent conseil municipal concernant les subventions aux associations, il dit que ce n'est pas logique de verser une subvention à l'APE car les bénéficiaires de cette association sont reversés à la coopérative scolaire.

Antoine de ROFFIGNAC propose de faire un point sur le versement des subventions aux associations avant le prochain vote du budget il faudra se tenir à ce qui aura été décidé.

## **Avancements de grade 2022**

N° 2022-4.1-16

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 septembre 2017 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade

Vu le tableau des effectifs de la collectivité

Monsieur Le Maire rappelle que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Monsieur Le Maire indique qu'au titre de l'année 2022, 2 agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade et propose donc :

- La création d'un poste d'Adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet 35/35e au 15 juin 2022
- La suppression d'un poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet 35/35e au 15 juin 2022
- La création d'un poste d'Adjoint Technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet 35/35e au 15 septembre 2022
- La suppression d'un poste d'Adjoint Technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet 35/35e au 15 septembre 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- La création d'un d'Adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet 35/35e au 15 juin 2022
- La suppression d'un poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet 35/35e au 15 juin 2022
- La création d'un poste d'Adjoint Technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet 35/35e au 15 septembre 2022
- La suppression d'un poste d'Adjoint Technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet 35/35e au 15 septembre 2022.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022 de la collectivité
- Dit que le tableau des effectifs sera mis à jour.

<b>Objet : Remboursement frais Mme Laurence FLAMENT</b>
---

N° 2022-7.1-17

Monsieur le Maire rappelle que Mesdames Laurence FLAMEN et Anne-Laure HUCHIN ont visité le Sénat le 3 de février dernier, sur invitation de Monsieur Pierre LOUAULT, Sénateur.

Monsieur le Maire explique qu'elles se sont rendues à Paris en train et que Madame Laurence FLAMENT a réglé l'achat des billets de train ainsi que le parking à la gare de Tours.

Monsieur le Maire propose que soient remboursés à Madame Laurence FLAMENT les frais engagés pour l'achat des billets de train ainsi que des frais de parking à la gare de Tours, soit 199.30 €.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Anne-Laure HUCHIN dit qu'ils ont été très bien reçus par Monsieur Pierre LOUAULT, elle conseille aux membres du conseil municipal de faire cette visite.

**INFORMATIONS :**

Monsieur de ROFFIGNAC rappelle les points importants concernant la tenue du bureau de vote.

Philippe AULIN donne quelques informations concernant le SIEL :

- Prochainement l'ADIL37 sera remplacée par l'ALEC, la commune devra prendre une délibération en ce sens. Il précise que le syndicat est parti prenante de ce projet.

- Borne de recharge : une partie du logiciel est à revoir. Il précise qu'aujourd'hui les bornes sont accessibles à toutes personnes.
- Le SIEL prévoit une aide de 3500 euros par véhicule par an et par collectivité pour l'achat d'un véhicule électrique ou hydrogène.
- Il indique que les devis concernant les travaux d'électricité sont en augmentation de 4.5%
- En ce qui concerne l'éclairage public 191 communes sont adhérentes et 4 communautés de communes.

Marc CELLERIN informe que le site internet est presque finalisé il y a encore quelques modifications à réaliser. Laurence FLAMENT prendra contact avec Elodie d'Imagidée à ce sujet.

Le lien concernant le nouveau site internet sera envoyé aux élus pour validation.

Franck dit qu'il faudra prévoir le remplacement des anti-pince doigts pour la porte d'entrée de l'école et celle donnant sur la cour.

Pour donner suite à ses explications concernant le budget au précédent conseil municipal, Antoine de ROFFIGNAC rappelle qu'un point sera réalisé sur les dépenses de fonctionnement fin juin début juillet.

A ce sujet il a rencontré, Mme VIANO, conseiller aux décideurs locaux à la DGFIP au sujet des finances de la commune.

Il donne lectures des explications de Mme VIANO. Pour finir il explique qu'en fait les dotations de l'Etat baissent et la commune n'a pas de revenus propres.

Franck PAINÉAU dit qu'il n'y a pas de bâti sur la commune pour créer des logements, éventuellement au Prieuré, mais il faudrait isoler le bâtiment.

Il informe le conseil municipal qu'il faut prévoir l'augmentation des tarifs de cantine pour la rentrée pour tenir compte des augmentations du prestataires qui fournit les repas.

Fabienne BRANDELY demande combien il y a d'inscription à l'école pour le mois de septembre ?

Franck PAINÉAU dit qu'il y a peu pour la prochaine rentrée (une dizaine à l'échelle du RPI), mais en septembre 2023 environ 23 inscriptions sont prévues.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h40.